

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

LERESCHE
FRANCE

DOUCE
DURABLE...
Utiliser
la Laine

LERESCHE

BUREAUX
BOURNAIX - 60-71, Grande-Rue, T. 27.52, 27.53 et 27.54.
TOURCOING - 22, rue Curmel, T. 37.
LILLE - 1, rue Faidherbe, T. 52.21.
PARIS - 28, boulevard Poissonnière, T. 17.94.
BOUCHON - 101, rue de la Station, T. 2.64.

ANCIENS DIRECTEURS :
Jean Sobous
Alfred Sobous
Madame Alfred Sobous

BILLET PARISIEN

Atmosphère d'inquiétude

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 11 janvier (Minuit).
Le Parlement est rentré dans une atmosphère de morne inquiétude. L'incertitude qui plane sur l'avenir le plus immédiat contribue grandement à entretenir cette sorte de malaise que des assemblées ressentent profondément sans toujours pouvoir la définir.

Il ne s'agissait pourtant pas d'instituer, dès ce premier jour de la session, des débats politiques. Les élections de son bureau qui ont été marquées par la mise en ballottage du communiste Duclos suffisaient à accaparer la Chambre; mais les préoccupations des élus, dont la plupart revenaient de prendre contact avec leurs électeurs, dépassaient les limites de cet ordre du jour.

Les questions évoquées, le matin même, au conseil des ministres et qui se posent devant le pays avec une particulière acuité, conditionnent les événements politiques et la vie économique.

On sait les conditions mises par la Confédération générale du patronat à la conférence de l'Hôtel Matignon. Cet organisme entendait que les droits de tous fussent respectés et que les réformes de structure fussent exclues du cadre de ces consultations. Mais la C.G.T. ne laissera pas toucher à son monopole. Elle parle, d'ailleurs, au gouvernement sur un ton qui n'admet pas la réplique. Aussi bien, le conseil des ministres s'est résigné à ne pas adresser de nouvelles convocations pour la réunion de mercredi, qui semble devoir se réduire à une sorte de formalité où les parties intéressées enregistreront purement et simplement les communications qui leur seront faites.

Le projet gouvernemental sera, en effet, déposé dès jeudi sur le bureau de la Chambre. Il comprend trois têtes de chapitres relatifs à l'embauchage, aux licenciements, aux procédures propres à accélérer l'arbitrage, enfin, aux statuts de la grève. Sur ces divers points, l'Etat intervient activement dans les affaires des entreprises: il règle les embauchages, surveille les licenciements, exige pour toute déclaration de grève un vote majoritaire; mais, la grève une fois proclamée, décide la neutralisation des locaux de travail. Pour l'arbitrage, il supprime le droit d'appel et institue des sanctions pour la non-application des sentences.

Tel est le système dont le gouvernement attend le rétablissement de la paix sociale. Il entend le compléter par un surcroît de fermeté à l'égard de ceux qui troubleraient l'ordre et violeraient la loi.

RENE ROUSSEAU

Le service militaire des fils de familles nombreuses

Paris, 11 janvier. — M. Vaur, député de la Manche, et ses collègues du groupe démocrate populaire ont déposé une proposition de loi tendant à diminuer le temps de service militaire des fils de familles nombreuses. Les réductions prévues sont les suivantes:
Trois mois pour les fils de familles de 4 enfants; six mois pour 5 enfants; douze mois pour 6 enfants et au-dessus.

LA PRÉPARATION D'UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL

La Confédération générale du patronat ne sera pas représentée à la conférence qui se tiendra aujourd'hui à l'hôtel Matignon



M. FÉVRIER ministre du Travail

Paris, 11 janvier. — M. Camille Chautemps a reçu de nouveau mardi la visite de M. Gignoux, président de la Confédération générale du patronat français, auprès de qui il a insisté pour que cette association fût représentée à la réunion qui doit se tenir mercredi à l'Hôtel Matignon.

Il lui a déclaré que, contrairement à l'opinion qui avait été accréditée, cette réunion n'avait pas pour but de substituer à la loi une convention entre les organisations patronale et ouvrière.

— C'est au Parlement seul, a-t-il dit, qu'il appartient de voter les textes qui lui seront présentés par le gouvernement, sous sa responsabilité. Il s'agit seulement de procéder à un échange de vues contradictoire et à une consultation sur les mesures par lesquelles il serait possible de mettre un terme à l'agitation présente.

D'autre part, le président du Conseil a fait connaître à M. Gignoux qu'il est impossible de convoquer pour mercredi toutes les associations qui lui avaient été indiquées ou qui lui avaient spontanément écrit pour demander leur convocation.

— Au surplus, a-t-il dit, on a voulu donner à la réunion le caractère d'une confrontation entre les deux grandes associations qui se sont trouvées si souvent en antagonisme, et la présence de nombreuses autres personnes modifierait complètement le caractère de la réunion projetée qui deviendrait une sorte de congrès économique et social, dont les travaux seraient, à son avis, nécessairement prolongés et confus.

Toutefois, le président du Conseil a tenu à affirmer qu'il ne contestait nullement la qualité des associations qui s'étaient ainsi offertes à fournir leur avis au gouvernement et qu'il ferait volontiers recevoir, par les personnes compétentes, toutes les associations qui lui ont écrit, en vue de recevoir leurs suggestions.

(Lire la suite page 2).

L'ENTRAÎNEMENT D'UN CHAMPION



Avant le match qu'il doit disputer contre le Sud-Africain Ben Lord, le champion allemand Max Schmeling s'entraîne aux environs de Berlin en se livrant au travail du bûcheron.

Bozeman (Montana), 11 janvier. — Un avion régulier du service Seattle-Chicago, via Minneapolis, s'est écrasé en flammes dans une région inaccessible des Bridger Mountains, à vingt kilomètres à l'est de Bozeman.

Les gardes forestiers ont immédiatement organisé des équipes de secours, munies de skis. L'avion avait quitté Spokane (Etat de Washington) pour Billings (Montana) avec six passagers et quatre hommes d'équipage.

Deux témoins de l'accident ont déclaré à l'équipe de secours qu'ils devaient rencontrer sur leur chemin, que l'appareil, en s'abattant, avait pris feu lorsqu'il toucha le sol et que les flammes les avaient empêchés de s'approcher pour essayer de sauver les occupants.

Ceux-ci ont tous été carbonisés.

(Lire la suite page 2).

LES DIX OCCUPANTS D'UN AVION AMÉRICAIN PÉRISSENT CARBONISÉS

Bozeman (Montana), 11 janvier. — Un avion régulier du service Seattle-Chicago, via Minneapolis, s'est écrasé en flammes dans une région inaccessible des Bridger Mountains, à vingt kilomètres à l'est de Bozeman.

Les gardes forestiers ont immédiatement organisé des équipes de secours, munies de skis. L'avion avait quitté Spokane (Etat de Washington) pour Billings (Montana) avec six passagers et quatre hommes d'équipage.

Deux témoins de l'accident ont déclaré à l'équipe de secours qu'ils devaient rencontrer sur leur chemin, que l'appareil, en s'abattant, avait pris feu lorsqu'il toucha le sol et que les flammes les avaient empêchés de s'approcher pour essayer de sauver les occupants.

Ceux-ci ont tous été carbonisés.

(Lire la suite page 2).

La progression japonaise en Chine

Tokio, 11 janvier. — Les troupes japonaises, longeant le chemin de fer Tai Nankou à Tsing Tao, ont occupé Ouei Hsien, à 150 kilomètres à l'ouest de Tsing Tao.

Selon un message reçu de Tsing Tao, toutes les filatures de coton japonaises installées dans les faubourgs de Tsing Tao ont été détruites par les troupes chinoises lorsque celles-ci abandonnèrent le fort.

Toutes les maisons appartenant à des Japonais sont apparemment intactes.

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Devant les deux assemblées, les doyens d'âge ont fait appel à la réconciliation des Français

M. HERRIOT a été réélu président de la Chambre

M. Jacques Duclos, candidat communiste à la vice-présidence a été mis en ballottage



M. SALLES, DOYEN D'ÂGE, PRONONCE LE DISCOURS DE RENTRÉE À LA CHAMBRE.



M. DAMECOUR LIT LE DISCOURS DE RENTRÉE AU SÉNAT. (Ph. Keystone.)

(Lire le compte rendu page 3).

Libres propos LE MONOPOLE DE LA C.G.T.

« Qui veut la fin, veut les moyens », dit le proverbe. Il n'est pas douteux que M. Camille Chautemps veuille la paix sociale, et son appel de jeudi dernier prouve son intention de la réaliser le plus rapidement possible. Mais nous regrettons d'être obligés de faire une réserve quant aux moyens employés.

En n'envoyant pas d'invitation aux organisations syndicales chrétiennes, le président du Conseil a commis un oubli fâcheux. Il a confirmé, par cette attitude, le monopole octroyé en fait à la C.G.T., depuis que le Front populaire est au pouvoir. Il a mis les organisations patronales dans l'obligation de lui rappeler qu'il existait, en France, d'autres ouvriers et d'autres employés syndiqués que les affiliés à la Confédération générale du travail et qu'il est maladroit et injuste de ne pas tenir compte de cette minorité.

D'ailleurs, en agissant ainsi, M. Chautemps s'est mis en formelle contradiction avec son ministre du Travail qui, lors de la discussion du budget, déclarait à la tribune de la Chambre: « Si, par impossible, les organisations ouvrières prépondérantes avaient la sottise de monopoliser en leur faveur le droit, qu'a tout être humain de travailler, je serais le premier à féliciter de telles visées. Et si un seul travailleur devait être inquiété pour ses opinions philosophiques, religieuses ou politiques, le ministre du Travail serait le premier à le protéger. »

Jusqu'à nouvel ordre, nous sommes en régime de liberté syndicale. Or, s'il n'y a qu'un seul syndicat, ce n'est plus la liberté, mais la dictature, comme en U.R.S.S.

La partialité gouvernementale est d'autant plus choquante, que les syndicats ouvriers charbonniers ont toujours basé leur action sur la collaboration, tandis que la C.G.T., fondée la semaine sur la

lutte de classes. Nous n'apprenons rien au président du Conseil en lui disant que ce n'est pas chez les syndiqués chrétiens qu'il faut chercher les meneurs qui agissent au nom d'une doctrine de bouleversement politique et social, les agents révolutionnaires qui prennent leur mot d'ordre chez les Soviets. Mais, les extrémistes qui, à tous moments, fomentent des grèves et des troubles, les saboteurs de l'Exposition, les spécialistes de l'occupation des usines, nous les trouvons en grand nombre parmi les troupes de choc de la C.G.T.

Les syndicats chrétiens ont répondu les premiers à l'appel du chef du gouvernement. La C.G.T. a répondu aussi, sans formuler de réserves. Mais le lendemain, M. Jouhaux s'est chargé de poser, après coup, ses conditions. Il a déclaré dans une réunion: « En ce qui concerne les syndicats professionnels, nous ne sommes pas assez naïfs pour les admettre dans nos discussions. Seule, la C.G.T., par son nombre et sa force, est qualifiée pour discuter au nom de la classe ouvrière. » Et le dictateur a ajouté cette menace qui montre le bout de son oreille révolutionnaire: « Si nous ne parvenons pas à passer des accords, si le gouvernement ne remédie pas à la carence patronale, nous ferons alors appel à notre action. »

Dans ce propos d'une insolence gratuite à l'égard du gouvernement et du patronat, il y a l'aveu du but révolutionnaire que poursuit l'organisme cégétiste.

Et c'est à M. Jouhaux, l'allié et le complice du syndicalisme extrémiste, que M. Chautemps donne la parole, tandis qu'il la refuse aux représentants des syndicats professionnels qui sont les plus fidèles serviteurs de la paix sociale.

APRÈS LES SENSATIONNELLES RÉVÉLATIONS SUR LES ATTENTATS DE L'ÉTOILE

Les personnes mises en cause par Locuty, protestent et nient toute complicité

Et les concierges des immeubles sinistrés ne reconnaissent ni en lui ni en Maçon les porteurs des machines infernales

Paris, 11 janvier. — Les révélations sensationnelles de l'ingénieur Pierre Locuty, affirmant que c'était lui qui déposa une bombe, le 11 septembre, dans l'immeuble de la Confédération française du patronat, rue de Presbourg, sont l'objet d'un examen attentif des services de la Sûreté nationale. Celle-ci est en relations téléphoniques suivies avec la 13^e brigade mobile de Clermont-Ferrand où M. Buffet, commissaire divisionnaire, a recueilli lundi les aveux de l'ingénieur chimiste.

le 10 décembre dernier, a protesté vivement lui aussi contre les déclarations faites par M. Locuty. Il a reconnu avoir vu plusieurs fois M. Locuty et ne pas ignorer qu'il était ingénieur aux établissements Michelin.

(Lire la suite page 2).

Locuty renouvelle ses aveux

En présence du procureur, Locuty, qui arrivera à Paris mercredi, a renouvelé des déclarations particulièrement graves à l'égard de deux Clermontois, MM. Métenier, industriel, déjà incarcéré pour l'affaire du « C.S.A.R. » et Henri Vogel, ingénieur aux usines Michelin.

C'est M. Métenier, dit-il, qui aurait prié M. Vogel de lui donner l'ordre, le 10 septembre 1937, de se rendre immédiatement à Paris pour une affaire urgente.

Or, Vogel a démenti avec énergie avoir transmis un ordre semblable. Une confrontation a donc eu lieu mardi matin.

« Je connais Locuty depuis longtemps, a déclaré en substance Vogel. C'est un garçon franc et loyal. Il est tellement affirmatif que je me mets à douter. Or, il est possible, après tout, que je lui aie transmis un ordre de Métenier, mais j'ai fait cette communication sans y attacher d'importance particulière. »

De toute façon, je n'appartiens pas au « C.S.A.R. ».

— Tu mens! répliqua Locuty; tu étais inscrit au « C.S.A.R. » comme moi-même et tu sais fort bien que Deloncle était notre « patron »; tu as prêté serment.

A la suite de cette confrontation, Vogel a été arrêté et écroué. Il sera transféré à Paris en même temps que Locuty.

Les protestations de MM. Métenier et Moreau de la Meuse

Entendu comme témoin par M. Barne le juge d'instruction chargé d'enquêter sur les attentats de l'Étoile, M. François Métenier, arrêté et inculpé dans l'affaire du « C.S.A.R. » depuis



(Ph. Franco-France.) RENÉ LOCUTY



(Ph. Safr.) JEAN MACON

LES SALAIRES

M. W. BERTRAND

sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil

a reçu une délégation ouvrière de l'industrie textile régionale

qui venait demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour l'application générale de la sentence surarbitrale.

« Tous les efforts du gouvernement tendront à résoudre le problème », a déclaré M. W. Bertrand

(Lire le compte rendu page 3.)

LE DOYEN DES GÉNÉRAUX FRANÇAIS...



...LE GÉNÉRAL PÉDOYA, qui vient d'entrer dans sa centième année, et son épouse-PETITE-FILLE. (Ph. Bignard)

Il y a trente ans, Farman « bouclait » le kilomètre



Le 13 janvier 1906, l'aviateur Henry Farman réunissait, sur le terrain d'Ixelles-Moulinaux, un peloton d'un kilomètre en circuit fermé. Cet exploit sera consacré officiellement, jeudi, à l'École de l'Aéronautique. (Ph. Safr.)